Image not found or type unknown

Garantie incendie dépot plainte ou pas?

Par **nijico**, le **21/12/2015** à **12:42**

Bonjour
Question suite à l'incendie de ma moto : me rendant au travail (matin 6h45) deux automobilistes m'ont interpellés pour me signaler que quelque chose brulait sur le moteur. Un papier ou plastique (récupéré en roulant...) était effectivement en flamme. J'ai essayé de l'enlever mais il se désagrégeait dès que je le touchait.Les durite d'essence ont pris feu et je n'ai rien pu faire. La moto est entiérement détruite.
Problème :
-La police à refusée ma plainte contre X.?? (2 commissariats)
-L'assurrance me demande un dépot de plainte !!
Que faire sachant que j'ai tout de meme une option garantie vol incendie.
Serais-je indemnisé ou pas et quel recours?
Merci par avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés